



LE DÉPARTEMENT

Affaire suivie par : François MARCHALOT
Garde gestionnaire milieux naturels
☎ Ligne directe : 02.31.88.18.35 ou 06.74.45.91.27
E-mail : francois.marchalot@calvados.fr

Caen, le 13 FEV. 2018

Monsieur Yves DUPIN
Président de la Ligue de vol libre
de Normandie



Nos références : SMN2018.0052

Objet : Interdiction d'accès au site d'envol des Falaises des Vaches noires

PJ : Photographies

Lettre recommandée avec AR

Monsieur le Président,

Vous êtes titulaire d'une convention avec le Conservatoire du littoral et les gestionnaires des sites pour la pratique du vol libre sur les sites littoraux normands.

A ce titre, je me permets de vous alerter sur l'état d'une aire de décollage située sur la parcelle cadastrale n° A 315 à Auberville dans le site des Falaises des Vaches noires. En effet, le garde gestionnaire du site a constaté un glissement de terrain qui s'est accentué au cours du mois de décembre.

Je me permets de vous rappeler que, comme précisé dans les annexes de la convention, l'aire de décollage est située dans une zone rouge du plan d'exposition aux risques de glissement de terrain.

La situation n'est pas stabilisée et le glissement est toujours en cours. Compte tenu de cette succession de mouvements de terrain, les conditions de sécurité pour l'accueil des pratiquants de vol libre ne sont plus réunies.

Aussi, afin de sécuriser cette parcelle, je vous informe que le Conseil départemental du Calvados, gestionnaire du site, et le Conservatoire du littoral, propriétaire, vont procéder à la fermeture temporaire de l'accès à cette aire de décollage.

Afin d'asseoir cette interdiction, un arrêté municipal va être pris par la mairie d'Auberville.